

Légalisation de signature

Où faire la demande ?

- › Se présenter **à l'accueil de l'hôtel de ville, avec ou sans rendez-vous** du lundi au samedi aux heures d'ouverture de la mairie.
- › Cette formalité s'effectue **uniquement à la mairie de son domicile**.
- › **Pour prendre rendez-vous, compléter le formulaire en bas de page (rubrique "Autres démarches")**.

Pièces à produire

- › **Une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) en cour de validité ;
- › Une **signature effectuée devant l'agent municipal**.

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES
PUBLIQUES

**SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES –
ÉTAT-CIVIL**

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel

ville de **gradignan**



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues

CS 50105

33173 Gradignan cedex

Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)